

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES



CORTEGE FUNERAIRE
Lundi 9 Janvier 2023 de 8 h 00 à 18 h 00

Arrêté n° 2023/01/10

Le Maire de la Commune de **VALERGUES**,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique à l'occasion du : « **CORTEGE FUNERAIRE** » dans le cadre des obsèques de M. Jean Louis BOUSCARAIN, Maire de la Commune, qui se déroulera le 9 Janvier 2023 de 8 h 00 à 18 h 00.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le **CORTEGE FUNERAIRE**, dans le cadre des obsèques de M. Jean Louis BOUSCARAIN, Maire de la Commune, qui se déroulera le 9 Janvier 2023 de 8 h 00 à 18 h 00 empruntera les voies publiques suivantes :

- Place de l'Horloge,
- Grand Rue,
- Avenue Charles de Tourtoulon,
- Chemin des Cazals,
- Rue des Tilleuls,
- Rue du Berbian.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite sur la totalité du parcours défini ci-dessus, le **Lundi 9 Janvier 2023 de 8 h 00 à 18 h 00**.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site de la Commune

VALERGUES, le 6 Janvier 2023

